



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

CAMSP DEFICIENCE SENSORIELLE

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 5

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
AGREMENT.....	7
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	7
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES.....	9
EVOLUTION DE LA POPULATION.....	10
SCOLARITE.....	11
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT	11
– L'ACTIVITE.....	15
DONNEES CHIFFREES DES USAGERS	15
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS	15
LES ACTIVITES RECURRENTES.....	15
LES PROJETS DE L'ANNEE	22
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	23
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	23
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS.....	24
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	25
LE PROJET D'ETABLISSEMENT	25
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2.....	26
L'ORGANISATION INTERNE	27
LA DEMARCHE QUALITE.....	27
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	28
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM	28
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS.....	30
– RESSOURCES HUMAINES	31
ORGANIGRAMME	31

MOBILITES, RECRUTEMENTS	31
AJUSTEMENTS DE POSTES	32
ACTIONS DE FORMATION	33
– PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024 / CONCLUSION	36
LISTE DES REDACTEURS	37
ANNEXES.....	38
SYNTHESE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION JUIN 2023	39



INTRODUCTION

La finalisation du projet de dispositif sensoriel en 2023, en lien avec la démarche associative et ses orientations, se propose de poser le socle commun de la notion de DISPOSITIF SENSORIEL dans une communauté de sens et de pratique.

Il en décrit les fondements, l'éthique, les points forts mais aussi, les axes de progrès et d'évolution.

Au sein du dispositif sensoriel le projet du CAMSP SENSORIEL, finalisé dans la même temporalité en décline les aspects techniques et pratiques.

Il s'articule autour des orientations du projet associatif des PEP 69/ML reprises dans le projet de DISPOSITIF SENSORIEL :

- Le développement du pouvoir d'agir et la participation des familles.
- Une démarche inclusive par l'accompagnement de la mise en accessibilité universelle des dispositifs de droit commun.
- Une ingénierie sociale basée sur le diagnostic local, la conduite d'actions ou de projets complexes, l'animation de partenariats et de réseaux d'acteurs, dans une perspective de développement territorial.

Il est amené à se modifier, s'enrichir pour répondre le plus pertinemment possible aux besoins des enfants et familles que nous accompagnons.

Il nous servira de base pour préparer l'évaluation externe de 2025.

Le présent rapport s'attache à décrire l'activité 2023 dans ses aspects qualitatifs, sur l'ensemble des points qui maillent notre projet.

CE RAPPORT VIENT EN COMPLEMENT DU RAPPORT D'ACTIVITE HARMONISE QUI S'IMPOSE AUX CAMSPs.

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

*Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité*

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTRDV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.

Au cours de cette année, le nouveau projet (2023-2028) de l'association les PEP69/ML a été validé. Il s'articule autour de trois grands thèmes :

- Développement du pouvoir d'agir, participation des familles et des personnes
- Démarches inclusives, société inclusive
- Innovation sociale, ingénierie sociale

Ce document est l'aboutissement d'une démarche d'élaboration participative et contributive d'une diversité de professionnels, fondée sur la confrontation des idées, l'enrichissement mutuel, la convergence et les interrogations pour co-construire une vision partagée de nos missions au cœur des territoires, en articulation avec les politiques publiques et l'ensemble de nos partenaires dont ceux de l'éducation et de la santé.

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

AGREMENT

Le CAMSP SENSORIEL de Villeurbanne est issu de la fusion du CAMSP pour déficients visuels et du CAMSP Francisque Colomb pour déficients auditifs. Ces deux CAMSP ont ouvert à quelques mois d'intervalle en 1980 et 1981.

La fusion administrative s'est opérée en janvier 2022.

Le CAMSP SENSORIEL fait partie du secteur « handicap et protection de l'enfance » de l'association et est intégré au dispositif déficience sensorielle qui comprend, le CAMSP SENSORIEL, le S3AS et le PCPE Réseau SENS.

D'une capacité totale de 97 places (51 pour la partie auditive et 47 pour la partie visuelle), le CAMSP accueille des enfants déficients auditifs et visuels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans. Deux places sont réservées aux enfants porteurs d'un trouble du spectre autistique.

De par sa spécialisation, il peut intervenir sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, seul ou en appui d'un autre CAMSP polyvalent.

Le CAMSP SENSORIEL est implanté au 158, rue du 4 Août à Villeurbanne, facilement accessible par le périphérique et les transports en commun.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le CAMSP SENSORIEL a pour vocation la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience sensorielle, auditive, visuelle ou vestibulaire.

On identifie 6 missions distinctes :

- Le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles ;
- La prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps ;
- Les soins ;
- L'accompagnement familial ;
- Le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative
- La formation et l'information auprès des partenaires (mission ressource).

Sur le plan réglementaire, les missions des CAMSP sont définies dans le décret du 15 avril 1976 qui fixe les conditions techniques d'agrément. Celui-ci précise : « *Les centres d'action médico-sociale ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux, en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit*

au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation spécialisée requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation, par une équipe composée de médecins spécialisés, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux et, en tant que de besoin, d'autres techniciens. Les actions préventives spécialisées sont assurées par des équipes itinérantes, uni ou pluridisciplinaires, dans les consultations spécialisées et les établissements de protection infantile ainsi que, le cas échéant, dans les établissements d'éducation préscolaire ».

Le code de l'action sociale et des familles définit les missions des CAMSP à l'article L. 343-1 : « *Dans les centres d'action médico-sociale précoce, la prise en charge s'effectue sous forme de cure ambulatoire comportant l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire. Elle comporte une action de conseil et de soutien de la famille ou des personnes auxquelles l'enfant a été confié. Elle est assurée, s'il y a lieu, en liaison avec les institutions d'éducation préscolaires et les établissements et services mentionnés à l'article L. 2324-1* ».

Les CAMSP inscrivent également leur action dans le cadre de la loi du 11 février 2005 qui affirme le droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les modalités en sont diversifiées, mais la scolarisation en milieu ordinaire est privilégiée. La loi prévoit de construire avec l'enfant et sa famille un parcours inclusif.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le CAMSP SENSORIEL accompagne des enfants déficients sensoriels avec ou sans handicap associé de 0 à 6 ans ainsi que leurs parents.

La surdité, ou trouble de la fonction auditive est un trouble sensoriel, lequel est à l'origine d'un développement particulier de l'enfant et qui peut, en l'absence de prise en charge spécifique, entraîner des conséquences multiples sur son développement global (communication, langage, apprentissages scolaires, motricité, intégration sociale, développement psychoaffectif)

Il est important de noter qu'un trouble associé à la surdité est présent dans 40 à 50 % des cas et **un trouble de la fonction vestibulaire est présent** dans près de 60 à 70 % des cas de surdité (ces chiffres sont corroborés par les résultats des bilans vestibulaires systématiques que nous demandons pour les enfants accompagnés par le CAMSP).

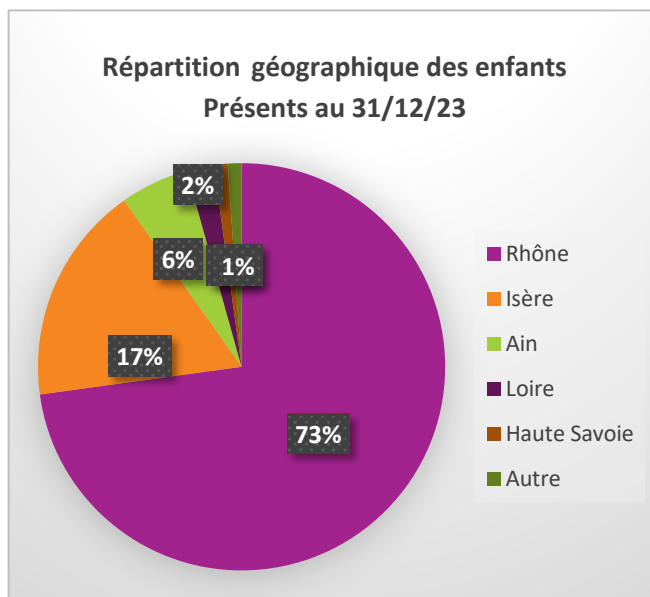
Les enfants et leurs familles sont principalement orientés au CAMSP par les services hospitaliers dans le cadre du dépistage néonatal systématique.

La déficience visuelle peut être totale (cécité) ou partielle (malvoyance) avec une privation totale ou partielle de certaines stimulations et interactions avec l'entourage. Elle empêche l'accès à des informations importantes de leur environnement et induit un traitement cognitif différent.

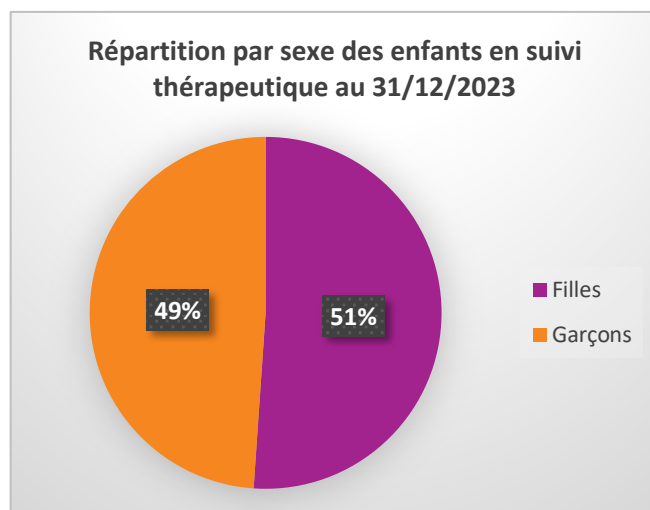
Cette déficience sensorielle est donc à l'origine d'un développement particulier. En cas d'absence d'accompagnement spécifique, le développement peut être impacté dans différents champs : capacités concernant la découverte de l'environnement, capacités de déplacement et coordination globale, communication et langage, apprentissages scolaires, intégration sociale et développement psycho-affectif. Des troubles associés sont fréquents

Les enfants reçus dans le cadre d'une déficience visuelle sont majoritairement adressés après un dépistage réalisé en service hospitalier d'ophtalmologie ou cabinet spécialisé d'ophtalmologie pédiatrique.

L'origine géographique des enfants est principalement rhodanienne :



On retrouve un équilibre Garçons/filles :



EVOLUTION DE LA POPULATION

On remarque une tendance au rajeunissement de l'âge moyen à l'admission sur les deux déficiences même si l'admission des enfants présentant une déficience auditive reste plus précoce que celle des enfants présentant une déficience visuelle.

Pour les DA âge moyen à l'arrivée de 12,52 mois (contre 19,39 mois en 2022).

Pour les enfants DV, âge moyen à l'arrivée de 23,15 mois (contre 39,45 mois en 2022).

Cette différence s'explique en partie par l'existence en maternité du dépistage néonatal systématique de la surdit  qui permet une orientation tr s pr coce. L' quivalent n'existe pas pour la d ficiency visuelle qui est souvent d couverte plus tardivement.

Les enfants d ficients auditif arrivent au CAMSP tr s jeunes pour une dur e de s jour courte avec des sorties anticip es en fin de petite section de maternelle pour la majorit  des enfants.

A contrario, les enfants qui pr sentent une d ficiency visuelle arrivent plus tardivement mais restent au CAMSP jusqu'  6 ans.

L' ge moyen des enfants est de 33 mois.

SCOLARITE

Le CAMSP SENSORIEL soutient la dynamique inclusive et la scolarisation. La majorit  des enfants est scolaris e dans son  cole de secteur en maternelle.

Cet accompagnement se concr tise par :

- Liens r guli rs t l phoniques avec les enseignants.
- Visites   l' cole une   deux fois par an. L' quipe intervient dans les  coles afin de pouvoir observer l'enfant dans son milieu scolaire et adapter la r ponse des accompagnements mais surtout afin de donner des pr conisations concernant l'installation en classe et les besoins d'adaptation des supports.
- Participation syst matique aux ESS et aux  quipes  ducatives.
- Sensibilisation des enseignants   la d ficiency visuelle ou auditive.

Au 31/12/2023, 38% des enfants en  ge d' tre scolaris s (3 ans ou plus) sont scolaris s de mani re effective :

- 25 enfants   temps plein (dont 14 avec AESH)
- 8 enfants   temps partiel (dont 4 avec AESH)

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT

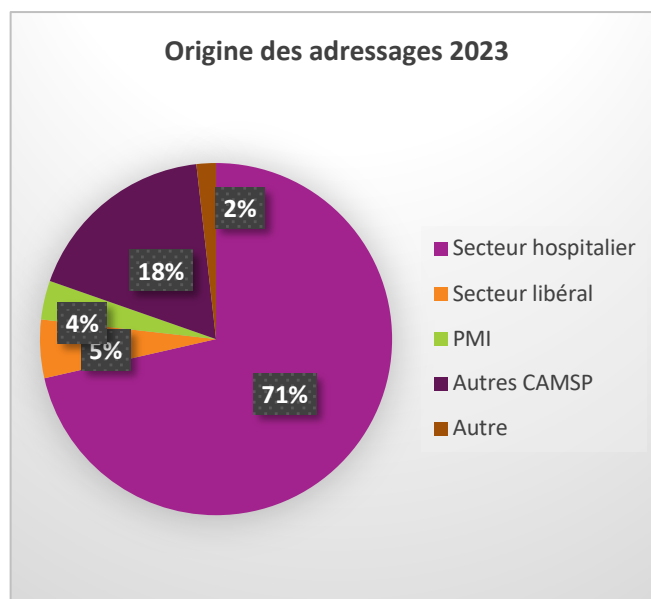
Globalement, le CAMSP SENSORIEL a une forte activit  avec une **file active   164 pour 97 places**.

On observe cependant une forte disparit  entre le nombre d'enfants accompagn s en d ficiency visuelle ou auditive, tant sur le nombre d'admissions que sur le nombre d'enfants en suivi th rapeutique pr sents au 31 d cembre :

Nombre d'admissions en 2023		
	DA	DV
Nbre enfants	29	27

56 enfants ont  t  admis en 2023. Si on retrouve un  quilibre dans les entr es DA/DV, il faut nuancer en pr cisant que sur les 27 entr es DV, 15 enfants sont entr s pour un bilan conseil et n'ont donc pas b n fici  de suivi th rapeutique par la suite. A contrario, tous les enfants DA admis ont b n fici  d'un suivi th rapeutique.

Les entr es dans l' tablissement se font tout au long de l'ann e. Les enfants sont en grande majorit  adress s par le secteur hospitalier (71 %) ou par d'autres CAMSP ou SAFEP (18%)



Nombre d'enfants présents au 31/12		
	DA	DV
Nbre enfants	57	35

92 enfants sont présents au 31 décembre 2023, toutes déficiences confondues.

Pour rappel, les entrées se faisant tout au long de l'année et les sorties en majorité au mois de juillet, la date de référence du 31 décembre n'est pas la période où l'on compte le plus d'enfants suivis. C'est au mois de juin qu'il y a le plus d'enfants au CAMSP.

La forte activité de la partie DA compense la faible activité de la partie DV.

La baisse du nombre d'admission d'enfants déficients visuels que nous constatons depuis deux à trois ans semble s'infléchir avec une augmentation des admissions. Le travail de lien avec les services hospitaliers prescripteur semble porter ses fruits mais cette tendance aura besoin d'être confirmée dans les prochains mois.

Il reste vrai que nous constatons un manque de formation des professionnels de la déficience visuelle. Médecins et orthoptistes sont mal formés à la basse vision et dépistent moins bien les pathologies visuelles pédiatriques. Lorsque les enfants arrivent tardivement au CAMSP, ils ont souvent mis en place eux même des compensations qui masquent en partie leur déficience. Leurs parents ont alors du mal à reconnaître la problématique visuelle de leur enfant et peinent à s'engager dans un accompagnement qu'ils jugent inutile.

Nous retrouvons ces enfants quelques années plus tard au S3AS lorsque les enseignants alertent et que les auto-compensations ne suffisent plus.

Nous devons donc en 2024, poursuivre les actions de formation à la basse vision des orthoptistes libérales (cf chapitre « mission ressource »), renforcer le lien avec les équipes du pavillon C du centre Hospitalier Edouard Herriot et structurer un projet pour proposer des sensibilisations à la reconnaissance des signes d'alerte pour les professionnels des services de santé scolaire, de PMI, voire d'EAJE.

La problématique est tout à fait inverse chez les déficients auditifs pour lesquels le dépistage précoce est très efficient et le lien avec le secteur hospitalier bien en place.

SORTIES EN 2023	
Service médico-social	21
Etablissement médico-social	27
Libéral	1
Autre CAMSP	6
Après bilan	15
Pas de nécessité de suivi	2
TOTAL	72

On note un nombre très important de sortants en 2023 (72 contre 51 l'année précédente) du fait de la pyramide des âges.

Les parcours sont plutôt fluides pour les jeunes **déficients visuels**. Nous ne sommes que très peu confrontés à des problématiques de places à la sortie. En effet, il existe dans la région plusieurs structures bien fléchées pour l'accompagnement des enfants déficients visuels. La majorité des enfants poursuivent leur parcours en milieu ordinaire avec accompagnement du S3AS 69. Les enfants hors Rhône rejoignent les services de leur département : S3AS 42, SIAAM 01 ou S3AS 38.

Quelques enfants ont des besoins plus conséquents d'accompagnement et ne peuvent aujourd'hui poursuivre leur parcours dans une scolarité en école de secteur. L'institut d'éducation sensorielle Les Primevères permet également une orientation aisée pour les enfants déficients visuels avec troubles associés (retard global de développement, troubles du spectre de l'autisme).

La fluidité des parcours reste une problématique récurrente pour les enfants **déficients auditifs**. Les services qui prennent la suite du CAMSP (SSEFS et SEES) sont eux-mêmes engorgés et ne peuvent souvent pas accueillir tous les enfants qui quittent le CAMSP. Les délais d'attente peuvent être longs, notamment pour les enfants qui présentent des troubles du comportement, associés à la déficience auditive.

L'origine géographique des enfants impacte également l'admission au SSEFS 69 ou à la SEES.

Le réseau SENS, en tant que PCPE, peut proposer une solution temporaire aux enfants en attente d'une place au SSEFS 69 ou à la SEES en organisant une coordination de professionnels libéraux et un lien avec l'établissement scolaire. Selon les situations, certains enfants peuvent également poursuivre leur accompagnement au CAMSP.

De manière générale, les enfants qui présentent des handicaps associés pour lesquels une réorientation en CAMSP polyvalent ou à la SEES est préférable, doivent souvent attendre de nombreux mois.

L'orientation des enfants présentant un trouble du comportement (avec ou sans diagnostic TSA) associé à une DA, continue de poser problème. La SEES ne souhaite pas accueillir ces enfants. Un diagnostic de TSA est rédhibitoire. Seul l'établissement de Saint-Laurent en Royan dans la Drôme, propose un accompagnement adapté, mais la distance géographique imposerait un internat, ce qui n'est pas concevable pour des enfants de 4 ou 5 ans. En parallèle les établissements ou services spécialisés en autisme ont des listes d'attente de plusieurs années et sont réticents à accompagner la déficience auditive.

Malgré un partenariat avec les structures de l'OVE, la mise en place de PAG, la situation reste très problématique. Les familles concernées sont en difficulté. Ces enfants ne bénéficient pas de l'accompagnement dont ils auraient besoin à la sortie du CAMSP, les propositions sont soit inexistantes, soit très partielles ou trop morcelées.

Nous renouvelons notre volonté de pouvoir réfléchir, avec nos partenaires de l'OVE qui gèrent la SEES et en collaboration avec l'ARS, aux modalités d'accueil des enfants sourds avec troubles du comportement en post CAMSP.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DES USAGERS

L'activité du CAMSP est ici chiffrée toutes déficiences confondues.

	2023
Nombre de RV programmés	3535
Nombre de RV non réalisés	320
Nombre d'actes	3215
Taux d'absentéisme	9,10 %

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

	Actes
Orthophonistes	1318
Orthoptistes	207
Psychomotriciennes	698
Educatrices	355
Psychologues	361
Assistante sociale	217
Médecin	133
TOTAL	3289

LES ACTIVITES RECURRENTES

MISSION DEPISTAGE ET DIAGNOSTIC DES DEFICITS OU DES TROUBLES

Les enfants **déficients auditifs** reçus au CAMSP sont majoritairement adressés après un premier dépistage réalisé en centre hospitalier. Le CAMSP SENSORIELS précise alors ce diagnostic notamment concernant les troubles associés en lien avec les services hospitaliers si nécessaire.

C'est le médecin du CAMSP qui fait actuellement l'annonce du diagnostic de surdité aux parents. Cette période impose une nécessité accrue d'accompagnement du diagnostic et de post-diagnostic sur une population qui présente majoritairement des troubles associés.

Il s'agit donc là d'une prise en charge extrêmement complexe et chronophage. La première année de l'enfant est une période non stabilisée avec une évolution potentielle de la surdité.

Une observation psychomotrice est systématiquement proposée dans les semaines qui suivent l'accueil de l'enfant.

Elle a pour but de repérer ou prévenir les troubles vestibulaires en lien avec la surdité de l'enfant. Cette observation est complétée par un bilan vestibulaire systématique effectué au centre hospitalier.

Pour les enfants **déficients visuels**, Le CAMSP précise le diagnostic de basse vision réalisé à l'extérieur, notamment concernant les caractéristiques et le degré de la déficience visuelle, ainsi que les éventuels troubles associés.

Entre le moment de l'annonce diagnostic, faite à l'extérieur, et l'arrivée au CAMSP, le temps écoulé permet aux parents de pouvoir formuler leurs premiers questionnements. Dans ce contexte, la première consultation neuro-pédiatrique et orthoptique constitue un point d'ancrage important pour les familles dans leur parcours au CAMSP. L'équipe pluridisciplinaire, sous la responsabilité de l'équipe de direction, intervient ensuite tout au long du suivi pour préciser les caractéristiques et l'impact fonctionnel de l'atteinte visuelle.

Le rôle du CAMSP consiste à expliquer la vision fonctionnelle. Le CAMSP va permettre de faire émerger les questions et d'apporter des éléments de compréhension.

Le partenariat avec d'autres structures telles que les CAMSP polyvalents et spécialisés permet de contribuer à l'affinement du diagnostic initial et d'aider au diagnostic différentiel lors de poly-pathologies.

La première année au CAMSP SENSORIEL suppose un suivi médical accru afin de vérifier les éventuelles évolutions pathologiques, adapter l'appareillage et être au plus près des besoins de l'enfant.

Le médecin neuropédiatre du CAMSP joue un rôle prépondérant dans cette phase de diagnostic précoce. Il propose une évaluation de l'enfant dans sa globalité et permet ainsi de ne pas négliger certains aspects de son développement. Il est en lien avec les médecins prescripteurs, notamment aux HCL avec les pavillons U pour la surdité et C pour la déficience visuelle. Nous pouvons aujourd'hui accompagner l'enfant de manière plus juste entre ce qui relève de la déficience sensorielle et les éventuels troubles associés. Les échanges d'observations des professionnelles et l'élaboration des projets des enfants sont plus complets. En cas d'inquiétude concernant le développement pour un enfant, la priorité est d'abord d'échanger avec les parents pour s'appuyer sur leurs propres observations. Nous proposons alors des bilans complémentaires.

La mission de dépistage et de diagnostic précoce est portée par toute l'équipe pluridisciplinaire et nous cherchons toujours à faire monter en compétences les professionnelles de l'équipe.

Nous avons structuré une équipe ressource dont la mission s'articule autour du repérage et de la prise en charge des troubles neuro développementaux.

Elle se compose de 4 personnes choisies pour leur compétence spécifique en déficience sensorielle et TND :

- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience auditive
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience auditive
- 0,10 de psychologue avec une compétence déficience visuelle
- 0,10 d'orthophoniste avec une compétence déficience visuelle

Ces 4 professionnelles ont été formées à l'échelle d'évaluation ADOS II. Elles s'appuient également sur les compétences du médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL.

L'équipe ressource TND a développé 4 objectifs prioritaires :

- Repérage des signes d'alerte avec observation clinique et grilles d'observation développementale, relationnelle, interactionnelle spécifiques selon l'âge et prenant en compte le déficit sensoriel.
- Parcours diagnostique (lien avec les consultations médicales neuropédiatriques, testing TSA, travail d'adaptation des grilles à la déficience sensorielle).
- Ressource pour l'équipe du CAMSP SENSORIEL (Observation clinique en binôme orthophoniste et psychologue, soutien à l'adaptation des pratiques, construction d'outils spécifiques).
- Soins spécifiques (habiletés sociales, communication, musicothérapie, accompagnement familial...)
- Parcours d'orientation (annuaire des établissements accueillant des enfants avec TSA et déficience sensorielle, recensement des dispositifs annexes tels que PCPE, répit, libéraux, aide à domicile, associations de parents...)

MISSION D'ÉVALUATION ET BILAN

Une des missions des CAMSP consiste en la prévention ou réduction de l'aggravation des handicaps par une prise en charge globale du développement de l'enfant.

À l'issue de l'admission, une période d'observation et de bilan est systématiquement effectuée sur l'ensemble des champs développementaux. Elle permet de préciser les besoins de l'enfant et de sa famille et d'affiner les objectifs du projet individualisé d'accompagnement (PIA). Cette phase se réalise parallèlement à la démarche diagnostique.

Dans le même temps, le CAMSP accompagne des enfants en « suivi ressource » dans le cadre de partenariat avec d'autres CAMSP polyvalents ou de bilans conseils. L'équipe propose alors des prestations indirectes auprès des équipes.

MISSION DE TRAITEMENT ET DE SOINS

L'accompagnement précoce ambulatoire de l'enfant permet de le maintenir dans son milieu écologique.

Le suivi précoce au CAMSP SENSORIEL a pour objectifs :

- De développer la communication et le langage de l'enfant sourd et de suivre son évolution,
- De favoriser la mise en place de l'appareillage de l'enfant sourd et son investissement
- De soutenir le développement de stratégies visuelles pour les enfants déficients visuels
- De développer des compensations à la déficience visuelle
- D'accompagner le développement global de l'enfant
- De prévenir et accompagner les éventuels troubles associés de l'enfant, notamment vestibulaires ou blindismes
- D'informer et accompagner les parents et de renforcer les compétences propres à la famille
- De maintenir et soutenir les liens précoces
- D'accompagner le projet de vie familial en société dans une démarche inclusive.

Afin de pouvoir apporter à chaque enfant une réponse adaptée à ses besoins, l'accompagnement précoce s'organise autour d'une approche interdisciplinaire et du soutien à la parentalité. Un accent particulier est mis sur la périnatalité compte tenu des particularités de la population accueillie.

SEANCES INDIVIDUELLES :

- **En orthophonie** : auprès des enfants sourds pour soutenir le développement du langage et de la communication, l'éducation auditive, le soutien à l'appareillage.
- **En orthoptie** : auprès des enfants malvoyants pour mise en œuvre des compétences visuelles lors de toute sollicitation, soutien des prérequis visuels de bas niveau (orientation du regard, fixation, saccades, exploration visuelle, etc.), soutien du développement de stratégies visuelles de haut niveau (analyse visuelle, mises en place de stratégies adaptées, etc.) et de la communication visuelle.

- **En psychomotricité** : surveillance des étapes du développement posturo moteur et mise en place des compensations en cas de troubles vestibulaires pour les enfants sourds, apport d'adaptations nécessaires à la déficience visuelle tels les outils de compensation pour les déplacements (pré-canne et canne).
- **Éducatives** : entretiens individuels parent/enfant dans le cadre de la guidance parentale, soutien du développement global, soutien à la scolarisation, développement de l'indépendance et de l'autonomie dans une démarche inclusive.
- **Interventions psychologiques en séances individuelles** : auprès d'enfants présentant des troubles comportementaux (agitation, troubles du sommeil ou de l'alimentation, troubles anxieux), avec possibilité de présence des parents. Interventions auprès des parents afin de soutenir la parentalité.

SEANCES DE GROUPE :

L'équipe propose des groupes d'accompagnement répondant aux besoins des enfants et des familles. Cette modalité permet une grande richesse d'accompagnement tant dans le regard pluridisciplinaire qu'au niveau des interactions entre les enfants et le soutien qui peut ainsi être proposé. Les groupes d'enfants permettent aussi aux parents de se rencontrer dans des échanges informels soutenant. Les parents ont pu nous faire des retours très positifs sur le fait de se retrouver entre pairs chaque semaine.

La modification et l'adaptation des différents dispositifs d'accompagnement permettent chaque année d'apporter une réponse au plus près des besoins. L'accompagnement groupal permet d'assurer à chaque enfant au moins un accompagnement hebdomadaire.

Les séances de groupe constituent une réelle plus-value et signent la capacité du CAMSP SENSORIEL à prendre en compte les aspects liés à la socialisation, au comportement, aux interactions ou encore à la pair-aidance. Animés par plusieurs professionnels, les groupes offrent aux parents et enfants, des espaces d'écoute et d'expérimentation.

Le CAMSP SENSORIEL propose plusieurs groupes pluridisciplinaires aux médiations diverses qui sont réévalués chaque année en fonction des besoins des enfants et des familles.

- Groupe d'accompagnements parents/enfants
- Groupes d'enfants
- Groupe spécifique pour les troubles de l'oralité
- Groupes à visée motrice
- Groupe parents autour de la parentalité
- ...

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN DES FAMILLES

L'accompagnement parental fait partie intégrante de la prise en charge globale de l'enfant et sa famille dès l'arrivée au CAMSP SENSORIEL et tout au long de la prise en charge. Il a pour objectif l'ajustement des interactions parents enfants en fonction des besoins spécifiques de chacun.

L'enjeu de cet accompagnement est l'implication des parents à chaque étape de la vie de leur enfant.

Les recherches en neurosciences affectives et les études portant sur le concept d'attachement montrent que la période de développement de 0 à 2 ans est fondamentale pour le développement somatique et psychique. Le cerveau immature des enfants dépend pour son bon fonctionnement de la stimulation qu'il reçoit de la part de son environnement relationnel. Les compétences de régulation émotionnelle se développent particulièrement dans cette période. L'enfant est plus vulnérable aux troubles relationnels durant cette période. Ainsi les études montrent que la souffrance psychique d'un parent peut être prédictive d'une désorganisation de son enfant. Le concept de co-régulation dans les études a mis en évidence qu'en traitant le parent, nous observons des améliorations cliniques chez l'enfant. Accompagner la figure d'attachement pour qu'elle comprenne mieux et module mieux sa régulation émotionnelle contribue à améliorer le bien-être de son tout-petit.

Le rapport des 1000 premiers jours met l'accent sur le besoin de « Guidance Parentale » sous un format de collaboration, d'échanges de savoirs et de co-construction.

L'établissement est ouvert à toute la famille. Afin que l'enfant progresse, il est en effet essentiel que tout l'entourage se sente concerné par l'accompagnement. C'est la raison pour laquelle les grands-parents, frères et sœurs et autres membres de la famille proche, sont les bienvenus pour assister aux séances de rééducation. Les séances sont également ouvertes aux assistantes maternelles et « nounous » qui le souhaitent.

Concernant la guidance parentale, les éducatrices proposent également des accompagnements ciblés (les relations, le repas, la propreté...) et des entretiens éducatifs destinés à renforcer les compétences parentales et communicationnelles, valoriser et soutenir les parents dans leur fonction éducative, proposer des supports à la communication et la compréhension.

L'information des actions ou activités proposées par les partenaires est également systématiquement relayée (cours de LSF, ateliers de l'association Une Souris Verte, du réseau Différence et Petite Enfance, de la Courte Échelle, des associations de parents DA et DV, adaptations de documents avec le CTRDV, adaptation de jeux divers...)

L'assistante sociale se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leurs démarches administratives.

Nous avons depuis l'année dernière engagé une réflexion et un travail important autour des fratries. Les psychologues de l'établissement proposent des entretiens spécifiques pour les fratries selon la demande des parents. Nous organisons également, un « Groupe fratrie » : dans lequel est proposé un espace d'écoute et d'expression à travers des histoires thématiques et des ateliers d'expression créative. En 2023, un samedi matin a pu être consacré aux fratries en novembre.

Des réunions thématiques sont mises en place pour les parents. Elles ont lieu le samedi matin. Les thèmes sont suggérés par les parents ou proposés par l'équipe (l'après CAMSP en septembre et décembre, matinées familles 3 samedis en janvier, mars et juin, matinée écrans en février, fête de fin d'année).

Dans le cadre du réseau SARADV, plusieurs cafés des parents ont été proposés en visio. Nous faisons le constat que très peu de parents ont adhéré à cette proposition.

Il faut enfin noter qu'un interprète en langue des signes ou un interprète en langue étrangère pour les familles qui ne parlent pas le français, est systématiquement sollicité pour les rendez-vous administratifs et médicaux et les matinées « parents ».

MISSION RESSOURCE ET D'EXPERTISE AUPRES DES PARTENAIRES

- ACTIONS EDUCATIVES ET SOUTIEN AU PARCOURS INCLUSIF

Les adaptations permettant la socialisation et la scolarisation des jeunes enfants déficients visuels sont très spécifiques et nécessitent la mise en œuvre de partenariats avec les lieux d'accueil non spécialisés de l'enfant. Lors des entretiens et recueils de leurs attentes, les parents expriment très souvent leurs préoccupations concernant l'accompagnement de la socialisation en crèche puis de la scolarité de leur enfant.

Ces interventions de soutien de la socialisation/scolarisation sont de plusieurs ordres : déplacements dans les crèches/écoles pour observer l'enfant in situ, participations aux réunions et réponses aux interrogations des équipes petite enfance et scolaires sur les adaptations nécessaires à la situation visuelle ou auditive avec

interventions d'un ou deux professionnels du CAMSP SENSORIEL (Éducatrice / orthoptiste ou orthophoniste, éducatrice / psychomotricienne...).

Nous communiquons par mail auprès des équipes enseignantes dès la rentrée de septembre, en transmettant déjà quelques ressources documentaires et en précisant les coordonnées des référents de projet des enfants. Les écoles peuvent ainsi nous solliciter très rapidement et montrer leur intérêt pour la venue des équipes à l'école. Nous avons également mis à jour une trame de compte-rendu pour les visites d'école. Ce travail a été l'occasion de repréciser quels étaient les objectifs des visites d'écoles et de crèches.

Nous organisons parallèlement deux demi-journées de sensibilisation à la déficience auditive et aux principes d'intervention pour l'ensemble des enseignants et des intervenants des structures « petite enfance » qui reçoivent des enfants accompagnés par le CAMSP. La session pour les enseignants a eu lieu le 10 octobre 2023. Celle pour les professionnels de crèche le 17 novembre 2023.

Visites d'école

Durant l'année scolaire, les éducatrices ont réalisé au moins une visite d'école pour chaque enfant, parfois deux si cela était nécessaire. Elles ont réalisé ces visites seules ou en binôme avec les orthoptistes ou orthophonistes référentes des enfants.

Ces visites d'écoles permettent une cohérence du suivi dans les différents lieux de vie de l'enfant.

Elles permettent d'être en lien avec l'école et de s'assurer que l'enfant a bien toutes les adaptations et le matériel nécessaire à sa vision ou son audition et à ses besoins mais également de répondre aux inquiétudes et questionnements de l'école et de la famille.

88 interventions en classe ou en EAJE ont été réalisées en 2023

- BILAN CONSEIL

Le CAMSP SENSORIEL assume des actions « ressources » pour les jeunes enfants déficients visuels suivis dans des établissements médico-sociaux non spécialisés DV de la région Rhône Alpes. Les équipes demandeuses sont principalement des CAMSP polyvalents. L'objectif des Bilans-Conseils est de répondre aux questionnements des équipes non spécialisées DV et promouvoir l'adaptation des pratiques à la déficience visuelle. Ils concernent des enfants dont le diagnostic de déficience visuelle a été fait mais pour lesquels ces équipes souhaitent des évaluations fonctionnelles et des conseils afin de mieux adapter leurs pratiques. Il peut s'agir de préciser les potentialités de l'enfant, de favoriser des diagnostics différentiels, de repérer l'impact de la déficience visuelle sur le développement de l'enfant, principalement pour des enfants porteurs de polyhandicaps, à partir des thématiques suivantes :

- L'évaluation des capacités visuelles et de l'utilisation de la vision
- Les capacités de déplacement et l'utilisation des modalités sensorielles
- La relation à autrui et la communication

Chaque Bilan-conseil est centré sur une situation d'enfant particulière. Mais ces interventions ont également pour conséquence de former globalement les partenaires sur la prise en compte de la déficience visuelle chez un jeune enfant, ce qui en fait un outil de développement des connaissances globales des acteurs non spécialisés DV du territoire.

Des demandes régulières nous sont adressées et nous avons réalisé 15 Bilans-Conseil en 2023.

Dans le cadre du service formation de l'association (ADPEP Formation), le CAMSP SENSORIEL propose et organise plusieurs formations spécifiques :

□ **De l'évaluation des besoins de l'enfant sourd à la construction d'un projet de soins pluridisciplinaire en libéral - Enjeux éthiques.**

L'accompagnement de l'enfant sourd en libéral place parfois les professionnels face à des situations complexes. Que faire lorsqu'on identifie des besoins auxquels on ne peut pas répondre ? Comment faire coïncider divers projets de soins ? Comment réagir lorsqu'un autre acteur a une lecture différente de la situation ? L'évaluation des besoins de l'enfant, au plus près de sa réalité et en respectant son intérêt supérieur, est au carrefour des demandes parentales, des représentations professionnelles et des observations cliniques.

□ **Le double déficit sensoriel, auditif et vestibulaire chez le jeune enfant – Approche théorique et pratique : identification des enjeux pour le développement précoce**

Les déficits sensoriels, auditifs et vestibulaires sont diagnostiqués de plus en plus tôt chez l'enfant. Leur suivi et prise en charge impliquent de nombreux professionnels. Nous proposons d'aborder les points-clés des fonctions auditives et vestibulaires et de leurs déficits (anatomie, physiologie, étiologie, appareillage, prise en charge, troubles associés, évolution à court et moyen terme, impact familial).

□ **Accompagner le parcours inclusif d'un jeune enfant déficient visuel ;**

Formation d'une journée en présentiel animée par une éducatrice et une orthoptiste. Les objectifs sont de :

- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.
- Savoir prendre en compte les besoins du jeune enfant déficient visuel et adapter son environnement pour l'accompagner dans ses différents lieux de socialisation et d'apprentissage.

Après la découverte théorique et illustrée du développement visuel du jeune enfant et des répercussions fonctionnelles de la déficience visuelle, une mise en pratique autour d'ateliers est proposée. Une synthèse en groupe sur les adaptations possibles clôt ce module.

□ **Situations favorables et prérequis au déplacement du jeune enfant déficient visuel**

Cette formation est proposée en lien avec le Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV) La déficience visuelle du jeune enfant a des répercussions sur son développement psychomoteur et sa manière de se déplacer. C'est pourquoi l'enfant déficient visuel a besoin d'être accompagné et soutenu afin d'accéder à un déplacement en autonomie et en sécurité.

Les mises en situations pratiques et les apports théoriques de cette formation apportent les clefs pour mieux accompagner l'enfant dans ses acquisitions vers la marche et ses déplacements volontaires. Des techniques et stratégies propres à la locomotion vous sont transmises pour favoriser les premières expériences de déplacement en environnement familial mais également en extérieur.

Nous avons poursuivi l'accompagnement de l'établissement Plein vent de Saint Etienne par des sessions de formation/action destinées à adapter l'environnement des enfants sourds présentant des troubles vestibulaires. Cet accompagnement est assuré par une psychomotricienne et une éducatrice (une séance en 2023 et une en 2024)

Le CAMSP est parallèlement en lien avec le pôle ressource de circonscription depuis sa mise en place en 2018 par l'Education Nationale, et peut être sollicité pour apporter son expertise autour de situations complexes relevant de la petite enfance et du déficit sensoriel, pour venir en appui aux équipes pédagogiques. Dans les faits, le pôle ne demande pas l'appui du CAMSP, les situations amenées par les enseignants relevant plutôt du champ de la protection de l'enfance et des établissements médico-sociaux de type DITEP.

Enfin, nous accueillons régulièrement de nombreux stagiaires durant l'année. Cet accompagnement demande de la disponibilité à l'équipe :

- Psychomotricité du 12/12/22 au 26/06/23
- Orthophoniste du 01/02/23 au 08/04/23
- Secrétaire du 30/05/23 au 30/06/23
- 3 étudiants en médecine (3 jours en mai 23)
- Educatrice spécialisée toute l'année 2023
- Psychomotricité du 5/09/23 au 26/06/24
- Psychologue du 15/11/23 au 05/06/24
- Secrétaire du 27/11/23 au 22/12/23

LES PROJETS DE L'ANNEE

L'équipe du CAMSP SENSORIEL a été particulièrement mobilisée autour de l'écriture du projet d'établissement dans le cadre plus global de dispositif sensoriel. Accompagnés par le CREAI, le comité de pilotage et les différents groupes de travail ont formalisé un projet et une feuille de route pour les années 2024 à 2029.

En lien avec le S3AS et le CTRDV, nous avons travaillé en équipe à la formalisation d'une commission « pré braille » destinée à objectiver la nécessité de passer au braille pour les enfants qui le nécessitent. Cette commission est composée d'une orthoptiste, d'une psychologue et d'une éducatrice (CAMSP), d'une enseignante (S3AS), d'une ergothérapeute (CTRDV) et les parents de l'enfant concerné.

L'accueil d'une stagiaire éducatrice spécialisée a permis monter le projet « mon petit bout de vie au CAMSP ». Il s'agit d'un carnet de vie pour que les enfants gardent une trace de leur passage au CAMSP et qu'ils aient une meilleure compréhension de leur projet d'accompagnement.

Le protocole sur les visites d'écoles et de crèche pour les enfants qui présentent une déficience visuelle a été retravaillé pour améliorer le lien avec les enseignants et les AESH.

Enfin, nous avons été impliqués dans le projet SANTE NUMERIQUE en lien avec le siège associatif.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles fait partie intégrante des missions du CAMSP SENSORIEL. La famille est considérée au sens large (grands-parents, fratries).

Les parents sont accueillis au CAMSP tout au long du parcours de leur enfant.

Les modalités d'accompagnement des familles, proposées en référence aux bonnes pratiques professionnelles et dans le cadre de la Loi 2002-2, ont été développées dans le chapitre consacré à la mission d'accompagnement et de soutien des familles.

Le projet individualisé de l'enfant est co-construit avec ses parents lors d'une réunion spécifique. Les objectifs sont choisis et évalués conjointement.

Le CAMSP a développé un outil de recueil des attentes, remis à chaque parent avant la réunion d'élaboration de projet. Ce document est destiné à aider à la formulation des attentes et besoins.

Les parents sont informés des évolutions concernant leur enfant et restent décisionnaires. Ils ont accès au dossier informatisé de l'usager utilisé par le CAMSP.

L'assistante sociale a le rôle d'informer et soutenir les parents dans la période d'accueil, de soutenir les démarches administratives, d'informer les parents sur leurs droits, sur le secteur de la déficience visuelle, de soutenir leur investissement dans le projet pour leur enfant en tenant compte de leurs contraintes et de leur propre dynamique temporelle.

Des réunions d'échanges et d'informations sont régulièrement proposées.

Le travail avec les familles s'effectue également à travers les actions avec nos partenaires. Café des parents organisé par le SARADV ; ouverture vers le centre de documentation de l'ERHR, présence de l'ANPEA et de l'ERHR aux matinées « après CAMSP », relais des actions portées par l'association Une Souris Verte.

Il est à noter que nous avons beaucoup de mal à impliquer les parents dans l'organisation de la vie du CAMSP. S'ils donnent volontiers leur avis lorsque nous les sollicitons (aménagement de la salle d'attente par exemple), nous ne sommes pas parvenus à structurer un dispositif participatif ou un groupe d'expression. Nous faisons l'hypothèse que la courte durée de séjour impacte l'engagement des familles qui restent concentrées sur l'accompagnement de leur enfant.

Nous avons proposé un questionnaire de satisfaction en juin 2023. Seules 20 familles ont répondu. Les réponses ne sont donc que partiellement représentatives. (Voir les réponses en annexe.)

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Nous travaillons avec les structures ou associations suivantes :

- Association La Courte Échelle
- Association Une Souris Verte
- Centre Ressources Autisme Rhône Alpes
- Centre ressource National Handicaps Rares La pépinière
- Cité Scolaire René Pellet
- Fédération des Aveugles de France
- Institut d'Éducation Sensorielle Les Primevères – IRSAM
- FabLab TactiLab de Villeurbanne
- Les MDPH de Rhône-Alpes
- Médiathèque du Rize, Villeurbanne
- Protection Maternelle et Infantile de Rhône Alpes
- Rééducateurs libéraux
- Services hospitaliers et médecins libéraux
- Services de sauvegarde de l'enfance
- Université Lyon II Lumière
- Structures hospitalières (HEH, HFME)
- Rééducateurs libéraux
- MDPH
- Éducation Nationale
- PMI
- Réseau R4P
- Réseau FISAF
- ANECAMSP
- OVE (SSEFS, SEES).
- Équipe Relais Handicap Rare AuRA,
- Réseau Rhônalpin TSA et Déficience sensorielle
- Comité Louis Braille

En tant qu'adhérent **ANECAMSP**, nous participons à l'ensemble des rencontres régionales. Cela facilite les liens et parfois la mise en œuvre de bilans pour des enfants présentant une suspicion de surdité ou de déficience visuelle. Dans le cadre de l'ANECAMSP, les professionnels du CAMSP SENSORIEL participent aux différentes rencontres « métier » (psychomotricité, orthophonie, éducatif, assistantes sociales).

Nous sommes membres actifs du **réseau « Soins et Accompagnement en Rhône-Alpes pour la Déficience Visuelle » (SARADV)**. Il a été créé en 2005 à l'initiative de l'association ANPEA et des PEP en Rhône-Alpes, avec la mobilisation des DDASS/DRASS (ARS aujourd'hui), de l'Éducation Nationale et du CREAI Rhône-Alpes. Ce réseau, animé par l'équipe du CTRDV, coordonne des services d'expertise régionaux (CAMSP, CTRDV) avec des services de proximité (ensemble des S3AS sur les huit départements de Rhône-Alpes), grâce à un groupe technique de régulation régionale, se réunissant tous les trimestres, des rencontres interprofessionnelles 2 fois par an, et un comité de pilotage. Nous avons cette année participé à l'organisation d'une journée familles axée sur les loisirs.

Nous participons au **réseau Rhônalpin « Troubles du Spectre Autistique et Déficience sensorielle »** créé en 2014 avec un conventionnement formalisé entre CRARA, CAMSP, CTRDV, IES les Primevères avec pour objectifs d'améliorer le repérage, l'évaluation, le diagnostic différentiel et la mise en place d'un projet d'accompagnement adapté pour les personnes avec troubles du développement associés à une déficience sensorielle (dont les jeunes enfants).

Le médecin neuropédiatre du CAMSP SENSORIEL travaille en étroite collaboration avec les médecins audiophonologistes des **HCL** (pavillon U à Edouard Herriot et HFME). Une rencontre avec les médecins ophtalmologistes du pavillon C de l'hôpital Edouard Herriot permet également la mise en place d'un partenariat.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement du CAMSP SENSORIEL, adossé au projet du DISPOSITIF SENSORIEL, a été réécrit durant l'année 2023.

Le DISPOSITIF SENSORIEL prend appui sur les orientations stratégiques du projet associatif, du PRS et les axes du CPOM 2018-2023 signés avec l'ARS. Son activité s'inscrit dans un contexte de profonde mutation, avec la réforme de la tarification SERAFIN PH, la réforme du mode de financement par CPOM, et la parution en février 2022 du rapport Piveteau 2.

Il s'articule autour des axes suivants :

- L'inclusion,
- L'autodétermination et le pouvoir d'agir,
- Le diagnostic et l'accompagnement,
- La fluidité des parcours,
- La guidance parentale,
- L'expertise professionnelle,
- La fonction ressource.

Il est l'aboutissement d'un travail collectif guidé par les engagements pris dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et par le diagnostic réalisé en 2021 par un prestataire et visant un audit des services et une mise à plat des organisations actuelles pour imaginer un fonctionnement permettant de répondre au mieux aux missions des différents services tout en développant de nouveaux modèles d'accompagnement.

Les préconisations de l'audit ont conduit à la mise en place d'un comité de pilotage en charge de l'organisation de la démarche d'écriture du projet de dispositif sensoriel, puis de groupes de travail transversaux. Les différents groupes ont particulièrement travaillé sur les fondements du projet de dispositif, socle commun des pratiques professionnelles.

Dans la continuité du projet du DISPOSITIF SENSORIEL, a débuté le déploiement des projets d'établissement (CAMSP SENSORIEL, PCPE Réseau SENS et S3AS), déclinaison technique et pratique du projet de dispositif. Ils favorisent la mise en œuvre de toutes les actions permettant une réponse ajustée aux besoins des usagers dans une logique inclusive.

Pour cette phase d'élaboration puis de rédaction, un groupe de pilotage et des groupes de travail ont été constitués en novembre 2022 et ont travaillé durant l'année 2023.

La finalisation a été accompagnée par le CREAL.

Le projet du CAMSP SENSORIEL 2024-2029 sera donc validé par le Conseil d'Administration de l'association en début d'année 2024.

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

La loi du 2 janvier 2002 a rénové l'action sociale et précisé la fonction des schémas régionaux d'organisation sociale et médico-sociale (SROSMS).

Elle a mis en place 7 outils dans le cadre de la première orientation en établissement :

LE LIVRET D'ACCUEIL :

Il est remis aux parents au moment de l'admission et régulièrement mis à jour.

LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES :

Ce document est remis aux parents lors de l'admission.

LE CONTRAT DE SEJOUR :

Un Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) est co-signé par les parents et la direction de l'Etablissement lors de l'admission.

UN CONCILIATEUR OU MEDIATEUR :

Les coordonnées de la personne qualifiée sont mentionnées dans le livret d'accueil transmis aux familles.

LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT :

Il a été validé par le bureau du Conseil d'Administration de l'association en janvier 2022. Il est remis aux parents lors de l'admission.

Il n'existe plus qu'un seul et unique règlement de fonctionnement pour l'ensemble du dispositif sensoriel.

LE PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE :

Il vient d'être réécrit et sera validé par le bureau associatif début 2024 pour la période 2024-2029 (cf chapitre précédent).

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE :

Le CAMSP SENSORIEL n'a pas de conseil de la vie sociale. La temporalité de l'établissement qui intervient précocement, en phase de diagnostic, semble empêcher les parents dans leur engagement. Des tentatives régulières pour les mobiliser, n'ont pas abouti faute de candidatures.

Afin d'inscrire les parents dans la vie du CAMSP, nous transmettons chaque année un questionnaire de satisfaction (voir en annexe), mettons à disposition une boîte à suggestion dans la salle d'attente et proposons des matinées thématiques qui correspondent à leurs suggestions.

L'ORGANISATION INTERNE

REUNIONS INTERNES

Nous avons différents types de réunions tout au long de l'année et de la semaine.

Réunions régulières :

- Réunions hebdomadaires en équipe pluridisciplinaires les mardis et jeudis après-midi, en présence du médecin,
- Préparation des projets des enfants, une synthèse par enfant et par an,
- Réunions hebdomadaires de direction pour les CAMSP et pour le dispositif Sensoriel.

Réunions ponctuelles :

- Réunion de dispositif : réunion d'information commune aux professionnels du S3AS, CAMSP et Réseau Sens. 2 réunions en 2023,
- Matinée associative : en présence de l'ensemble des professionnels des PEP69 et des administrateurs ; organisée une fois par an,
- Réunion « droit d'expression des salariés » : à leur demande, les salariés peuvent organiser un temps de réunion pour faire remonter leur question quant au fonctionnement du service,
- Séminaire cadres : regroupant tous les cadres hiérarchiques de l'association, temps de travail. 2 journées en 2023,
- Des groupes de travail pluridisciplinaire où chaque professionnel peut s'investir (démarche qualité, QVT, projet de dispositif / de service, préparation des temps familles, DUERP).

Typologie et nombre de réunions 2023	
Comités de pilotage	36
PIA	102
Synthèses et point clinique	40
Réunions de fonctionnement + Direction	267
Orthophonistes	5
QVT/DQ/DUERP	13
ESS	26
Partenaires	27

LA DEMARCHE QUALITE

Le processus de démarche d'amélioration continue de la qualité s'appuie à la fois sur les réunions du comité de pilotage et sur le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUERP).

Les **comités de pilotage qualité** du CAMSP ont été mis en veille durant la période d'écriture du projet d'établissement. Le CAMSP est cependant largement impliqué dans la réflexion associative en cours. Les réunions régulières vont pouvoir reprendre en 2024.

Le **DUERP**, géré par le logiciel G2P, a été mis à jour en janvier 2023.

L'association PEP69/ML souhaite ré-engager l'ensemble des établissements dans la démarche qualité avec un fonctionnement plus participatif en lien avec le nouveau projet associatif. Un référent qualité va rejoindre l'association dans le courant du premier trimestre 2024.

En parallèle, l'association s'est doté du logiciel AGEVAL pour accompagner l'ensemble des **évaluations internes et externes** à venir.

Le CAMSP SENSORIEL sera concerné par l'évaluation externe en 2025. Il va donc procéder l'année prochaine à une évaluation interne avec le nouveau référentiel issu de la réforme de l'évaluation.

Enfin, un **comité de pilotage associatif SQVCT** (Santé Qualité de Vie et Conditions de Travail) a été mis en place. Il s'est réuni régulièrement en 2023 avec pour objectif de faire vivre la thématique dans les établissements.

Le CAMSP va donc se doter d'un groupe spécifique en 2024.

L'amélioration continue de la qualité :

Les actions suivantes ont été mises en œuvre en 2023 :

- Ajustements de la procédure des PIA notamment sur l'harmonisation entre la partie DA et la partie DV.
- Diffusion d'un questionnaire de satisfaction auprès des familles du dispositif. Une vingtaine de famille ont répondu à ce questionnaire, ce qui ne permet pas d'en retirer une évaluation fiable.

Du fait du travail sur le projet de dispositif et du projet de service, il n'y a pas eu davantage de travaux engagés.

Prévention des risques :

Le plan bleu a été réactualisé depuis 2020 en intégrant les mesures de prévention liées au COVID 19. De nouveaux protocoles sanitaires ont été mis en place (accueil de personnes extérieurs, désinfection du matériel et des locaux...), ils ont évolué au fil des recommandations gouvernementales.

Le DUERP a été renouvelé en janvier 2023 via un nouveau logiciel d'évaluation des risques professionnels dont s'est doté l'association (G2P).

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Il n'y a pas eu d'évènement indésirable en 2023

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Le CPOM associatif devait de terminer en 2022. Dans le cadre des négociations, l'ARS nous a accordé une année de délais pour la contractualisation d'un nouveau CPOM fin 2023.

Il y a donc peu de modification dans le suivi des fiches action par rapport à l'année précédente.

On peut cependant noter la finalisation de l'écriture du projet d'établissement et la mise en œuvre des coordinateurs de parcours.

Tableau de suivi des actions CPOM 2018 / 2022 CAMSP Sensoriel		
Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
N° 1.1 Proposer un accompagnement précoce efficient et des parcours sans rupture		
<p>Sous-Action 1.1.1: Développer les complémentarités des CAMSP DA et DV dans le CAMSP Déficients Sensoriels (DS)</p>	<p>-Formation et mise en place de coordinateurs de parcours (année 2023)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre ARS du 12-09-18 Rapprochement des deux CAMSP Validé avec FINESS commun. - Effectivité du rapprochement en janvier 2022 - Réaménagement des locaux (salle d'attente, salles d'activité, salle à manger) - Mise en place de groupes communs (fratries, troubles de l'oralité) - Accompagnement commun des enfants avec double déficience - Réalisation d'un audit sur la mutualisation des processus administratifs en 2021 -Réécriture du projet d'établissement dans le cadre d'un fonctionnement en dispositif (fin prévue en juin 2023)
Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
<p>Sous-Action 1.1.2: Développer les fonctions ressources du CAMSP DS</p>	<p>Création d'une échelle de développement pour enfant DS en lien avec l'université LYON II</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation effective au pôle ressource de circonscription EN - Mise en œuvre effective du groupe régional de recherche TSA/DS précoces - Mise en œuvre de sensibilisations aux troubles vestibulaires pour les partenaires - Réalisation de diagnostics différentiels TSA/DS - Mise en œuvre de la formation des orthoptistes libéraux à la basse vision (2020,21,22 et 23) - en œuvre de sensibilisation aux troubles vestibulaires

	Action engagée en cours	Action non engagée	Action réalisée
N° 1.2 Dynamiser les parcours de scolarisation et d'études supérieures			
Sous-Action 1.2.1 : Favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation	Nouvelle demande de mise à disposition enseignant à l'EN		<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition au CAMSP DV de l'enseignante EN du S3AS - Accompagnement régulier dans les lieux de scolarisation - Rencontres régulières avec l'IENASH - Liens avec S3AS et PCPE Réseau SENS pour éviter les ruptures de parcours - Actions de sensibilisation systématique des partenaires

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Tableau des maintenances en 2023 :

ORGANISME	NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	PRECONISATIONS OUI/NON
DESAUTEL	<ul style="list-style-type: none"> - Alarme sonore de type 4 (date d'installation le 25/01/17) - Diffuseurs lumineux + Ventouse de porte coupe-feu (date d'installation le 10/07/18) 	16/05/2023	NON
DESAUTEL	Vérification des extincteurs+ BAES	Visite annuelle 20/01/2023 + Remplacement BAES et extincteurs 24/02/ 2023	NON
EXERCICE EVACUATION	Exercice d'évacuation incendie	03/03/2022	A faire en 2024
CROIX ROUGE	Formation recyclage SST	28/11/2022	A faire en 2024
VERITAS	Vérification des installations électriques porte piétonne + rideau métallique (2 visites / an)	26/01/2023 03/07/2023	NON
VERITAS (DA)	Vérification annuelle /quadriennale des installations électriques + Q18	05/07/2023	NON
DEKKRA (DV)		02/12/2023	
ARES	Maintenance porte piétonne automatique	31/08/2023	NON
ARES	Maintenance rideau métallique	31/08/2023	NON
IMZA (DA)		07/12/2023	
GEOCAPT (DV)	Maintenance VMC + climatisation	03/01/2023	NON

RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME

Au 31-12-2023, l'équipe se compose de 27 personnes pour 20,73 ETP et de quelques heures de Médecins audiophonologistes mis à disposition par les HCL.

L'organigramme suivant prend en compte les personnels du RESEAU SENS.

Directeur de secteur :	0,22 ETP
Directrice de dispositif :	0,50 ETP
Directrice adjointe :	1 ETP
Médecin neuropédiatre :	0,60 ETP
Coordinatrice Réseau :	0,70 ETP
Secrétaire :	2 ETP
Assistante sociale :	1,11 ETP
Éducatrices	3,60 ETP
Psychologues :	1,70 ETP
Orthophonistes :	3,30 ETP
Orthoptistes :	1,95 ETP
Psychomotriciennes :	3,20 ETP
Agent de service :	0,85 ETP

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Le CAMSP SENSORIEL garde globalement une équipe très stable et a été peu impacté par les difficultés de recrutement dans le secteur médico-social.

Les professionnels sont très investis, au prix parfois d'un épuisement qui marque bien la complexité du travail quotidien.

Départs :

Orthophoniste à 0,20 ETP en fin d'année civile.

Arrivées :

Non

Nous ne parvenons pas à recruter sur le poste de médiateur en communication (0,35 ETP) pour lequel une très bonne connaissance de la LSF et de la culture sourde est demandée. Ce poste est vacant depuis de nombreux mois.

L'enjeu des années futures est de pouvoir disposer d'une équipe à double compétence DA et DV, pour moduler les ETP en fonction des besoins et de l'activité, fluctuante et inégale entre les deux déficiences.

AJUSTEMENTS DE POSTES

EVOLUTION DES COEFFICIENTS

Fonction	ETP	Ancien coefficient	Date de changement	Nouveau coefficient	Différence mensuelle
Educatrice spécialisée	1	615	09/2023	647	32
Orthophoniste	0,75	715	09/2023	762	47
Psychologue	0,70	896	05/2023	920	24
Orthophoniste	0,70	679	09/2023	715	36
Directrice	0,50	1078,8	10/2023	1113,6	34,8
Psychomotricienne	0,90	447	06/2023	478	31
Neuropédiatre	0,40	1409	09/2023	1504	95
Psychologue	0,40	872	02/2023	896	24
Psychologue	0,60	944	09/2023	968	24
Orthoptiste	0,70	615	05/2023	647	32
Educatrice de jeunes enfants	1	447	09/2023	478	31

ACTIONS DE FORMATION

DATES	FORMATIONS	PROFESSIONNELS	Durée
CIFA			
7 et 8/09/2023	FG PEP Guidance parentale	EJE	14h00
HORS PLAN			
Tout au long de l'année	ENSEIS Coordination de parcours	Equipe éducative	43h00
1 au 3/03	GECOS Word Excell	1 orthoptiste	21h00
31/05 08 et 09/06	Bilan et rééducation basse vision chez l'enfant de 0 à 18 ans 1/2 j en distanciel, 2 j en présentiel	1 orthoptiste	18h00
23/05	Salon petite enfance	1 Educatrice spécialisée	7h00
22/06	PEP 69 Médiatteam : Formation ressource référent	1 secrétaire	7h00
Sept. à déc 23	FNO FORM : Rééducation des paralysies. Entretien et perfectionnement des connaissances sur la rééducation des paralysies	1 orthophoniste	20h00
06 et 07/10	Colloque "Le bébé et son environnement"	2 personnes	14h00
20 et 21/10	Colloque GDR à Marseille : Vertige	1 psychomotricienne	14h00
08 et 09/11	Journées Nationales Handicap Rare (JNCHR)	2 personnes	14h00
13 au 15/11	CREAI : Journées Nationales : Ecole Inclusive pour tous ?"	1 personne	14h00
16 et 17/11	ANECAMSP Congrès	3 personnes	14h00
01 et 02/02	ARIBA Colloque	1 orthoptiste	14h00

FORMATIONS GRATUITES			
03/03	Formation de formateurs au CTRDV	10 personnes	7h00
03/05 matin 05/06 journée	ARHM Institut Jean Bergeret : <i>Les TND</i>	2 personnes	10h30
26/04	PEP69 <i>Le droit disciplinaire</i>	1 cadre de direction	7h00
09/06 12/06	PEP69 <i>Lutte contre le harcèlement sexuel au travail</i>	2 cadres de direction	7h00
09/06	CRARA <i>Les troubles du sommeil</i>	6 personnes	3h00
16/06	Les troubles neuro visuels (Visio)	3 personnes	7h00
19/06	CREAI <i>Les TND</i>	4 personnes	7h00
20/06	PCO 73 : <i>Journée départementale de sensibilisation aux TND</i>	2 personnes	7h00
18/09 - 25/09 26/09 - 20/11	Université Saint Etienne <i>Intervention précoce auprès des enfants TSA</i>	2 éducatrices spécialisées	28h00
19/09	Webinaire SFA <i>Prise en charge des surdités légères et unilatérales</i>	2 orthophoniste	1h00
20/09	Journée annuelle CRMR <i>Surdités génétiques à paris : surdités et malformations cochléo-vestibulaire</i>	1 psychomotricienne	7h00
02/10 et 06/10	Semaine des aidants	1 assistante sociale	8h00
10/10	FEDRHA <i>Journée scientifique "Handicap visuel et participation sociale »</i>	1 orthoptiste	7h00
20/11	CRARA <i>Vineland II : Formation théorique</i>	1 psychologue	7h00
13/12	ACFOS <i>Congrès</i>	1 psychomotricienne	7h00
05 au 07/12	FISAF <i>Congrès</i>	2 personnes	21h00

FORMATIONS OU INTERVENTIONS DISPENSEES PAR DES PROFESSIONNELS DU CAMSP SENSORIEL

3 dates sur l'année	Formation Médiatteam : Nouveaux salariés 4 pros	Secrétaire	7h00
24 et 25/02 31/03 et 01/04	ADPEP Formation <i>Basse vision pour orthoptistes libéraux</i>	Orthoptiste	28h00
31/03	Formation sur les troubles vestibulaires pour OVE	1 psychomotricienne 1 orthophoniste	3h00
29/08	Formation sensibilisation à la DV et DA pour le service municipal de santé scolaire de Villeurbanne (16 personnes)	1 orthophoniste 1 médecin	4h00
04/10	Journées de l'audition Paris Présentation du Réseau SENS	1 éducatrice spécialisée	7h00
09/10	Sensibilisation aux troubles vestibulaires les psychomotriciens en interne (8 personnes)	1 psychomotricienne	3h00
10/10	Sensibilisation à la DA pour les enseignants (9 personnes)	Equipe CAMSP	3h00
13/10	ADPEP Formation Troubles auditifs et vestibulaires	1 psychomotricienne 1 orthophoniste 1 médecin	7h00
17 et 18/11	ADPEP Formation Sensibilisation à la DV	Equipe du CAMSP	14h00
17/11	Sensibilisation à la DA pour professionnels des crèches (17 personnes)	Equipe du CAMSP	3h00
12/12	Sensibilisation à la déficience sensorielle auprès des étudiants EJE école Ocelia	1 orthophoniste 1 psychomotricienne	3h30

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024 / CONCLUSION

L'année 2024 verra l'aboutissement de nombreux projets qui devraient amener des modifications de fonctionnement de l'établissement :

- La finalisation et la validation du projet de dispositif et des projets d'établissement et de service sont prévues au premier trimestre 2024. A la suite, pourra débuter les travaux décrits dans les fiches actions.
- Les fiches actions prévues en 2024 portent sur :
 - Soutenir l'inclusion scolaire et sociale en développant la commission Pré-Braille et en sensibilisant les équipes pédagogiques et en créant la commission outils scolaires
 - Développer et unifier les procédures, les outils communs et les temps partagés entre les différents services
 - Développer la fonction de coordination de parcours du dispositif
 - Consolider et formaliser les partenariats
 - Accompagner à la parentalité en favorisant la pair-aidance
 - Fluidifier le parcours de soin

Il s'agira également de mettre en œuvre le comité de suivi du projet de service pour assurer le suivi des fiches action.

L'obtention d'un budget complémentaire pérenne de 73 000 euros en fin d'année 2023 va permettre de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles en renforçant les accompagnements. Nous avons dès à présent augmenté certains ETP. Nous allons également renforcer notre plan de formation en proposant des formations collectives et individuelles pour les professionnels. Enfin, ces crédits nous permettent de renforcer la mission ressource du CAMSP en structurant un projet de sensibilisation aux signes d'alerte pour les intervenants en petite enfance dans les équipes de santé scolaire, de PMI ou d'EAJE.

La mise en place des coordinateurs de parcours complexes : suite à l'accompagnement par l'ENSEIS et à la formation dispensée, les éducateurs spécialisés pourront candidater sur ces postes (au nombre de 3). Il faudra ensuite finaliser la fiche de poste, repérer les situations complexes, réfléchir à la répartition des jeunes et modifier certaines procédures.

La perspective de l'évaluation interne en 2024 puis externe en 2025 va également teinter l'activité du CAMSP avec la mise en place des différents groupes de travail.

La réactivation des groupes qualité et SQVCT viendra nourrir la démarche d'évaluation.

Nous devons poursuivre le développement et le renforcement du lien avec le secteur hospitalier concernant la déficience visuelle. Le retour récent au CAMSP de l'admission de très jeunes enfants DV nous laisse penser que les acteurs de niveau 1 doivent mieux connaître notre structure pour faciliter les orientations. En ce sens, nous allons structurer une équipe mobile en charge de la sensibilisation aux signes d'alerte concernant la déficience visuelle en direction des équipes de santé scolaire, de PMI et EAJE

LISTE DES REDACTEURS

CORNILLON Emmanuelle

RAVAT Florence

LAINÉ Virginie

ANNEXES

SYNTHESE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION JUIN 2023

Procédure d'accueil :

-Qu'est-ce qui a été important pour vous lors de l'admission de votre enfant ?

Les informations ; Aide, empathie, soutien ; Voir tous les intervenants, la simplicité, la bienveillance ; la présentation détaillée des différentes prises en charge proposées, en collectif et en individuel. La rencontre dès le 1er RDV avec plusieurs membres de l'équipe. L'entretien d'accueil avec la directrice de la structure et 2 autres professionnels nous a apporté beaucoup de soutien. Nous avons ressenti une véritable prise en charge, un accueil, une aide après 2 ans de ballottage entre différents professionnels et d'incertitude sur la suite ; nous avons été très satisfaits des entretiens avec les professionnelles. Elles nous ont très clairement expliqué les objectifs et ont été tout de suite à l'écoute. Elles ont su nous rassurer ; La rencontre avec l'équipe ; Les différents services d'aide sont profitables pour mon enfant qui a plusieurs handicaps ; Réunion de début d'année avec tous les intervenants autour de l'enfant ; Un accueil chaleureux et des explications claires sur le dispositif ; L'écoute ; Équipe pluridisciplinaire et une personne référente ; La réunion avec tous les professionnels, fût très appréciée ; tout est parfait ; Le suivi et les adaptations en cas de nécessité ; L'accueil très chaleureux et très explicatif de la structure ; La disponibilité et les conseils des équipes ;

-Qu'est-ce qui vous a manqué ?

Ce qui m'a manqué c'est qu'on m'explique ce qu'est le CAMSP ; rien n'a manqué ; rien du tout ; les étapes importantes sur les 2ans de prises en charge par exemple (comme les bilans, la sortie, les dossiers MDPH à remplir pour aesh, ...)

-Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Plus d'activités pendant les vacances (S3AS) ; moins de délais (S3AS) ; Pour les nouveaux enfants suivis au SAAAS (en CP), peut-être faire la présentation avant la rentrée scolaire (plutôt fin juin) ; Un exemple de parcours type d'un enfant pris en charge au camps. ; Un peu plus de rencontres entre parents

PIA :

-Avez-vous utilisé le document de recueil des attentes ?

OUI 95 %

NON 5 %

-Pensez-vous que l'évaluation des besoins de votre enfant et de votre famille a été adapté et pourquoi ?

OUI 100 %

Pourquoi : Afin de préparer son entrée à l'école ; ça a bien fonctionné, on a eu des aides en plus quand on en a eu besoin (psychologue, assistante sociale, éducatrice) ; Prise en charge globale et pluridisciplinaire. Équipe bienveillante et très à l'écoute ; toutes nos attentes ont été entendues aussi bien sur le fond que sur les horaires et le jour des rendez-vous récurrents ; à chaque instant, les professionnels ont été à l'écoute et ont su nous conseiller, nous accompagner toujours en respectant nos disponibilités sans imposer quoi que ce soit. À aucun moment, nous ne nous sommes sentis jugés. Au contraire, nous avons eu le sentiment d'un travail d'équipe dans le seul souci de faire avancer notre enfant en fonction de ses capacités ; tout est pris en compte pour le bien de l'enfant ; il a fait d'énormes progrès dans les domaines qui lui ont été proposés ; discussion ouverte avec les professionnels ; tout a été pris en compte ; évaluation concertée avec les parents et révisée en fonction des besoins; nous avons été écouté, guidé, entendu ; c'est bien discuté chaque année pour définir un projet réalisable et prioritaire ; via le dossier MDPH par exemple j'ai pu bénéficier d'aménagements ; Il y a une grande compréhension et souplesse d'adaptation dans nos besoins ; les soins sont adaptés à notre enfant.

-Vos attentes et celles de votre enfant ont-elles été suffisamment prises en compte ?

Totalement 100%

-L'accompagnement de votre enfant vous semble-t-il suffisamment personnalisé ?

OUI 100 %

-Vous êtes-vous senti suffisamment associé à l'élaboration du projet de votre enfant ?

Oui très associé 78,9%

Oui associé 21,1 %

Peu associé 0%

Pas associé 0%

-Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Pour être associé au plan, il faudrait savoir ce qui est possible ou non. Sans savoir, on ne sait pas si c'est le plus adapté à notre enfant, on suit.

Modalités d'accompagnement proposées dans l'établissement (individuel, groupes, regroupements, séjours de loisirs, réunions à thème...) :

-Etes-vous satisfait des différents accompagnements proposés ?

Très satisfait 55 %

Satisfait 45 %

Peu satisfait 0

Pas satisfait 0

-Que pensez-vous du rythme et de la fréquence ?

Adapté 100%

Pas adapté 0

-De quoi auriez-vous besoin ?

Pas se sentir obligé à répondre à certaines questions ; Plus de rencontres avec d'autres parents ; Plus d'explication sur ce qui est fait, le pourquoi ; Pour les enfants sourds, il serait intéressant de proposer aux parents de véritables temps de formation sur la LSF. C'est le seul point que nous aurions aimé davantage approfondir dans la prise en charge avec le CAMSP ; On nous avait parlé d'une 1/2 journée d'informations/formation à destination des "nounous" que nous n'avons pas eu. ; Nous n'avons pas toujours pu assister aux séances de groupe, à cause des horaires en fin de matinée, l'horaire de 9h ou 9h30 nous aurait peut-être permis d'être un peu plus présents, mais nous n'aurions de toute manière pas pu être là toutes les semaines ; Qui 'il y ait un peu plus de séances; Plus de présence hebdomadaire (cours de braille, cours de sport à l'école et en dehors) , mais nous savons que les professionnels du SAAAS n'ont pas suffisamment de temps car ils ont beaucoup d'enfants à encadrer ; Plus d'activités pendant les vacances scolaires ; Je bénéficie d'un ordinateur, un tiers temps, des instruments d'optique, je peux appeler en cas de besoin, je ne vois pas quoi demander de plus je suis comblée.

Communication/information :

-Avez-vous suffisamment d'information sur les modalités d'accès au dossier informatisé de votre enfant ?

OUI 57,9%

NON 42,1%

-Avez-vous suffisamment d'information sur le trouble de votre enfant ?

OUI 100 %

-Avez-vous suffisamment d'information sur le fonctionnement de l'établissement ?

OUI 100 %

-Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Comme dit auparavant : des temps de formation sur la langue des signes auraient vraiment été un plus pour nous, car les délais d'attente pour l'implant cochléaire sont longs, et il nous semble important de pouvoir proposer à notre bébé ce mode de communication au quotidien... Or, cette partie est relativement peu abordée avec le CAMSP. Nous avons donc dû nous "débrouiller" pour nous initier à la LSF par nos propres moyens.

Locaux

-L'accès à l'établissement est-il satisfaisant (localisation, transports en commun, parking...) ?

Très satisfaisant 30 %
Satisfaisant 50 %
Peu satisfaisant 0
Pas satisfaisant 20 %

-Les locaux sont-ils adaptés et accueillants ?

OUI 70 %
NON 30 %

-Quelle est votre appréciation concernant l'hygiène ?

Très bonne 75 %
Bonne 35 %
Mauvaise 0

-Avez-vous des suggestions d'amélioration ?

Pas de parking dommage ; Des locaux plus grand et aéré. Plus de stationnement.

Disponibilité des professionnels

-Les professionnels sont-ils accessibles et disponibles ?

Très accessibles 75 %
Accessibles 35 %
Peu accessibles 0
Pas accessibles 0

-Quelles sont les modalités de communication que vous préférez pour échanger avec eux ?

Email 89,5 %
Appel téléphonique 68,4 %
SMS 42 %
Courrier postal 0
Réseaux sociaux 0

Vie de l'établissement

-Vous sentez-vous impliqué dans la vie de l'établissement ?

Complètement 26,3 %
Un peu 63,2 %
Pas du tout 10,5 %

-Souhaiteriez-vous l'être davantage et si oui, comment ?

OUI : Afin de bien comprendre le déroulement de l'école et des services à mon enfant ; Oui on pourrait participer ou aider sur des évènements, ça donne envie d'aider ; par exemple sondage sur les activités de groupe proposées pendant les regroupements ? ; Oui, s'il y a des besoins ponctuels et anticipés ; Participer à des réunions.

NON : Non pas le temps ; Non c'est suffisant pour moi ; Non, les RDV quotidiens et la bonne communication nous permettent de nous sentir impliqués. Les événements (fratrie, fête du CAMSP...) et l'ouverture des temps flocons à d'autres accompagnant (frères/sœurs, grands-parents...) permettent aussi d'impliquer le reste de la famille. ; Non, les rendez-vous récurrents sont déjà très prenant pour nous car nous travaillons tous les 2 à 100% ; Non, surtout par manque de temps ; Manque de temps gestion du quotidien chronophage ; Il sera difficile pour nous de nous impliquer davantage, nous travaillons et avons deux autres enfants. ; non, je trouve que l'accompagnement fonction plutôt bien, je ne sens pas le besoin d'être impliqué davantage ; J'ai pris la décision d'être en basse fréquence ce qui est la raison l'abaissement de mon implication. Cependant, cela ne me dérange pas car le service est suffisamment présent lorsque je le contacte ; non car l'essentiel est déjà fait ; Je n'arrive pas à voir en quoi je pourrai être utile à la vie de l'établissement.